



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE FROMAGÈRE

COOPERATIVE A COMTE DE COURLAOUX
39570 COURLAOUX
Société à capital variable
Siège social : Le Chalet
39570 COURLAOUX
Agréée N° 39-713 SIRET :
77837576600012

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira lundi 27 avril 2026 10h15 salle des fêtes de Courlaoux - Ordre du jour :

- Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
- Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
- Quitus aux administrateurs
- Dotation des réserves obligatoires
- Dotation des réserves libres et distributions
- Renouvellement du tiers sortant du CA
- Ratification de cooptation en CA
- Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
- Remplacement d'un administrateur
- Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
- Constatation de la variation du capital social
- Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
- Conventions réglementées
- Document relatif aux informations sur le prix
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports. Pour le Conseil d'Administration, le Président, David GAUTHIER

AFP LONS-LE-SAUNIER

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 85 rue des Salines
39570 MONTMOROT
880 622 568 RCS LONS-LE-SAUNIER

Suivant décision en date du 13 avril 2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social fixé à 39570 MONTMOROT, 85 rue des Salines à 67110 GUNDERSHOFFEN, ZI Le Moulin, à compter du 1er mai 2026. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Nom et adresse du gérant : Monsieur Marc DAEFFLER, 1A rue des Moissons à 67610 LA WANTZENAU. La société sera désormais immatriculée au RCS de STRASBOURG.

Pour avis
Le Gérant

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL RUEZ & Associés, notaires', titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura) 13 rue Macédonio Melloni, CRPCEN 39032, le 15 avril 2026, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTREE : Monsieur Jacky Robert René SEIGNEZ, retraité, et Madame Marie-France Monique RICHARD, retraitée, demeurant ensemble à CHAUSSIN (39120) 10 Clos du Donjon. Monsieur est né à DOLE (39100) le 14 juin 1958, Madame est née à LOUHANS (71500) le 2 novembre 1960. Mariés à la mairie de CHAUSSIN (39120) le 16 février 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE

FRUITIERE DE GRANDE-RIVIERE MORBIER
Société à capital variable
Siège social : La fromagerie Grande-Rivière 39150 GRANDE-RIVIERE-CHATEAU
Agréée N° 39-553 SIRET :
77838770400019

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira mardi 5 mai 2026 9h45 salle Joséphine à Grande Rivière, ordre du jour :

- Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
- Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
- Quitus aux administrateurs
- Dotation des réserves obligatoires
- Dotation des réserves libres et distributions
- Renouvellement du tiers sortant du CA
- Ratification de cooptation en CA
- Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
- Remplacement d'un administrateur
- Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
- Constatation de la variation du capital social
- Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
- Conventions réglementées
- Document relatif aux informations sur le prix
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports. Pour le Conseil d'Administration, le Président, Xavier CHAMBELLAND

AGRI CONSEIL 39

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé en date du 16-04-2026 a été constitué le GAEC DU PRÉ BRUMEUX, Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Son siège social est fixé : 4 Rue de la Condamine - LIEFFENANS - 39130 CHAREZIER. Il sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER. GAEC agréé le 17-02-2026, enregistré sous le n°39-1375

Pour avis,
La gérance.

AGRI CONSEIL 39

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DES CHEINTRES

Siège social : 25 Grande Rue
39600 VILLETTE-LES-ARBOIS
Société civile au capital social
variable de 148.760 €
R.C.S. Lons Le Saunier n°539 524 975

Par décision du 01-04-2026, les associés ont décidé à l'unanimité :

- de supprimer dans les statuts la variabilité du capital social,
- d'agréer Mme POIROT Nathalie épouse AMIET, domiciliée 26 Grande Rue - 39600 VILLETTE-LES-ARBOIS, associée exploitante et cogérante pour une durée illimitée,
- d'augmenter le capital social qui est fixé à 223.140 €

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
la gérance

SASU VANINI

SASU au capital de 5.000 €
Siège : 597 ROUTE DE FRANCHE COMTE
39220 BOIS D'AMONT
804131761 RCS de LONS-LE-SAUNIER

Par décision de l'AGO du 20/04/2026, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. VANINI JEAN MICHEL 597 ROUTE DE FRANCHE COMTE 39220 BOIS D'AMONT, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 20/04/2026. Radiation au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE FROMAGERIE

LA FRUITIERE DES PATURAGES DE NOZEROY
Société à capital variable
Siège social : Fromagerie - 16 route de Nozeroy 39250 RIX
Agréée N° 11-847 SIRET :
77841545500048

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira mardi 5 mai 2026 10h salle de la fromagerie, ordre du jour :

- Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
- Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
- Quitus aux administrateurs
- Dotation des réserves obligatoires
- Dotation des réserves libres et distributions
- Renouvellement du tiers sortant du CA
- Ratification de cooptation en CA
- Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
- Remplacement d'un administrateur
- Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
- Constatation de la variation du capital social
- Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
- Conventions réglementées
- Document relatif aux informations sur le prix
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports. Pour le Conseil d'Administration, le Président, Alexandre DELIAVAL

AGRI CONSEIL 39

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU BONNET-ROTOUR

Siège social : Lieu-dit "Le Rotour"
39300 LOULLE
Agréé le 29-03-2015
sous le n°39-1128
Société civile en cours
de liquidation
R.C.S. Lons-le-Saunier
n° 337 862 007

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 21-04-2026, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
Le liquidateur.

LEGALTYS

Maître Antoine CONVERSEZ
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

THEO PARISI

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 Avenue du Cimetière, 39200 Saint-Claude
Siège de liquidation :
17 rue de la Carcille, Ponthoux
39170 Lavans-lès-Saint-Claude
520 445 859 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 19 mars 2026 au siège de la liquidation, l'Associé Unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Théo PARISI, demeurant 17 rue de la Carcille, Ponthoux, 39170 Lavans-lès-Saint-Claude, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Lons-Le-Saunier, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

FERMIERE DES FORGES

Société par actions simplifiée au capital de 90 000 euros
Siège social : 450 Chemin de Félie
39220 PREMANON
794 299 503
RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 2025 :

1. L'AGE a décidé de modifier l'objet social, à compter du 1er janvier 2026, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Ancienne mention :

- L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations financières, de portefeuilles d'actions, de parts sociales ou d'intérêts, d'obligations, de certificats d'investissement et plus généralement de toutes valeurs mobilières ;
- Toutes prestations de services en matière financière, juridique, comptable, administrative, commerciale, informatique ou de recherche et développement ;
- Toutes prestations de location mobilière et immobilière, toutes opérations mobilières, immobilières, financières et de gestion susceptibles de se rattacher directement ou indirectement aux activités sus-spécifiées ou de nature à en faciliter l'accomplissement.

Nouvelle mention :

La participation, directe ou indirecte à toutes activités, ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit (acquisition, détention, gestion, cession de participations financières, de portefeuilles d'actions, de parts sociales ou d'intérêts, d'obligations, de certificats d'investissements...), dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La location, distribution et commercialisation de matériel, de solutions techniques, procédés, composants et produits semi-finis et finis, destinés à tous secteurs, tant en B-to-B qu'en B-to-C. La vente et distribution à destination des professionnels, distributeurs ou particuliers, de tous produits dérivés des compétences et activités de la Société.

L'exercice d'activités d'intermédiation commerciale et de représentation de marques et toutes opérations ponctuelles ou régulières liées à la promotion et à la diffusion de produits ou services. La conceptualisation, étude, conception, fabrication, y compris en sous-traitance totale ou partielle, de solutions techniques, procédés, composants et produits semi-finis et finis, pour tous secteurs d'activité.

La fourniture de prestations de conseil, d'assistance et de formation dans les domaines suivants : stratégie, organisation, management, marketing, communication, finance, juridique, comptabilité, administration, commercial, gestion, informatique, recherche et développement, innovation, gestion et mise en œuvre de projets, à temps complet ou en temps partagé, quelle qu'en soit la durée.

La création, enregistrement, développement, exploitation, valorisation et cession de toutes marques, brevets, modèles, droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle, existants ou à créer.

2. Il résulte que M. Stéphane CORNU, demeurant 3870 Route de Trélarce - 39220 LES ROUSSES a été nommé en qualité de Président, à compter du 1er janvier 2026, en remplacement de M. Sylvain LAMY QUIQUE, démissionnaire.

Pour avis,
le Président

AGRI CONSEIL 39

SAS LES VIGNOTTES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 3 Rue des Hayes
39380 VAUDREY
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER
n° 993 347 939

Suivant décision du 10-03-2026, le Président a décidé de transférer le siège social au : 7 Rue du Dessus - 39380 VAUDREY. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis,
Le Président.

SAC

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 3 rue du Troz,
39360 JEURRE
838 796 217 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 31/03/2026, il résulte que la société LCD, société par actions simplifiée au capital de 48 500 euros, dont le siège social est 43 Rue Anatole France, 01100 OYONNAX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 953 255 676 RCS BOURG EN BRESSE, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Gérard CHRISTOPHE, démissionnaire.

POUR AVIS
Le Président

ACE HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros
Siège social : 130 CHEMIN DE LA RANCHE
39210 LE PIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date des 16/04/2026, 17/04/2026 et 20/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : ACE HOLDING.
Siège : 130 CHEMIN DE LA RANCHE, 39210 LE PIN.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 70 000 euros.
Objet : - la prise de participation, la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, parts d'intérêts, de toutes sociétés civiles ou commerciales, y compris tous placements de capitaux dans lesdites sociétés,

- la gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés,
- la direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,
- toutes prestations de services et de conseils dans les domaines financier, comptable, informatique, commercial, marketing et formation, management, ressources humaines, stratégie,
- l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil,
- l'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société,
- l'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation,
- toutes activités inventives, opérations de recherche et de création dans les domaines, industriel, technique, commercial, scientifique ou artistique,
- la gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques et noms commerciaux,
- la réalisation de prestations de gestion de trésorerie, placements, le tout sans restriction pour l'ensemble de ses filiales,

- la gestion de centralisation d'achats d'équipements, installations, pour l'ensemble de ses filiales,
- intermédiaire en cession-transmission d'entreprises,

- la gestion et la location de tout immeuble (bâti ou non bâti), situé en France ou à l'étranger, elle sera devenue propriétaire par suite d'achat, d'échange, de construction ou de prise en crédit-bail immobilier,
- la prise de participation dans toute société civile de placement immobilier. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : la société ELOD, Société par actions simplifiée au capital de 1 421 000 euros, dont le siège social est 130 chemin de la Ranche, 39210 LE PIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 812 850 RCS LONS LE SAUNIER, Directeur général : la société A D V, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 130 Chemin de la Ranche, 39210 LE PIN, immatriculée sous le numéro 103 674 933 au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS LE SAUNIER représentée par Arnaud VANNESTE DOLE, Gérant.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

Pour avis
La Présidente

FRUITIERE DU MONT RIVEL

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Chers Sociétaires, Vous êtes priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Coopérative, qui se réunira le JEUDI 7 MAI 2026 à 9h45 en salle de réunion de la Coopérative

L'ordre du jour sera :

- Rapport du Président et du Conseil d'Administration, présentation des comptes.
- Rapport du Commissaire aux comptes et approbation des comptes.
- Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice clos.
- Quitus aux administrateurs.
- Dotation des réserves obligatoires.
- Distribution d'intérêt aux parts - Ristournes.

- "Résolution : Distribution report pour ristourne éventuelle constituée antérieurement".
- Constitution de provisions pour parfaire l'intérêt aux parts sociales ou ristournes éventuelles.
- Répartition de ristournes sous forme d'attribution de Parts Sociales entre les associés coopérateurs proportionnellement aux opérations réalisées avec la coopérative.
- Dotation des réserves facultatives.
- Renouvellement et augmentation du tiers sortant du Conseil d'Administration (ouverture d'un ou plusieurs postes)
- Constat du départ d'associé-coopérateurs et remboursement de son capital social et entré au 01.04.2026 d'un nouvel associé.
- Constatation de la variation du capital social.
- Allocations du Conseil d'Administration.
- Remboursement de frais de déplacement et de repas.
- Document relatif aux informations sur le prix.
- Conventions particulières.
- Pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités de publicité.
- Questions diverses.

Les candidats au mandat d'administrateur doivent se faire connaître par lettre recommandée avec accusé de réception dix jours francs avant l'Assemblée Générale. Conformément aux statuts, les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège de la Coopérative, à partir du 15ème jour précédant l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire aux Comptes, du bilan et du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports. Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'y assister, veuillez remplir le bon pour pouvoir c-join.

Comptant vivement sur votre présence et dans l'attente de vous retrouver, Veuillez agréer, Chers Sociétaires, l'expression de nos salutations distinguées

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président
Julien BERTHET-TISSOT

SELARL BARDET LHOMME
Société d'avocats inscrite au barreau du Jura

G.A.E.C. LES CARLINES

Siège social : TRESSUS
39200 SAINT-CLAUDE
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER
n°401 815 659

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour. Liquidateur : M. TABARD Patrick (Tressus - 39200 SAINT-CLAUDE). Siège de liquidation fixé au domicile du liquidateur pour la correspondance et les actes. Mention sera faite au R.C.S. de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis
Le Président
Julien BERTHET-TISSOT

SELARL BARDET LHOMME

Société d'avocats inscrite au barreau du Jura

G.A.E.C. LES CARLINES

Siège social : TRESSUS
39200 SAINT-CLAUDE
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER
n°401 815 659

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour. Liquidateur : M. TABARD Patrick (Tressus - 39200 SAINT-CLAUDE). Siège de liquidation fixé au domicile du liquidateur pour la correspondance et les actes. Mention sera faite au R.C.S. de LONS-LE-SAUNIER.

PUBLIEZ VOS ANNONCES SUR juragricole.com 24H/24 - 7J/7

Scannez-moi





annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE DE SAINT MAURICE EN MONTAGNE

Société à capital variable
Siège social : 1 Moncey-Tailand
39130 SAINT-MAURICE-CRILLAT
Agréée N° 39-249 SIRET :
77842526400026

CONVOCAISON ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira jeudi 30 avril 2026 9h30 salle de fromagerie de Saint Maurice

Ordre du jour :

- Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
- Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
- Quits aux administrateurs
- Dotations des réserves obligatoires
- Dotations des réserves libres et distributions
- Renouvellement du tiers sortant du CA
- Ratification de cooptation en CA
- Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
- Remplacement d'un administrateur
- Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
- Constatation de la variation du capital social
- Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
- Conventions réglementées
- Document relatif aux informations sur le prix
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.

Pour le Conseil d'Administration, la Présidente, Laura NICOLET

MÉTÉO DE L'HERBE DU 20 AU 26 AVRIL 2026

Croissances plus actives

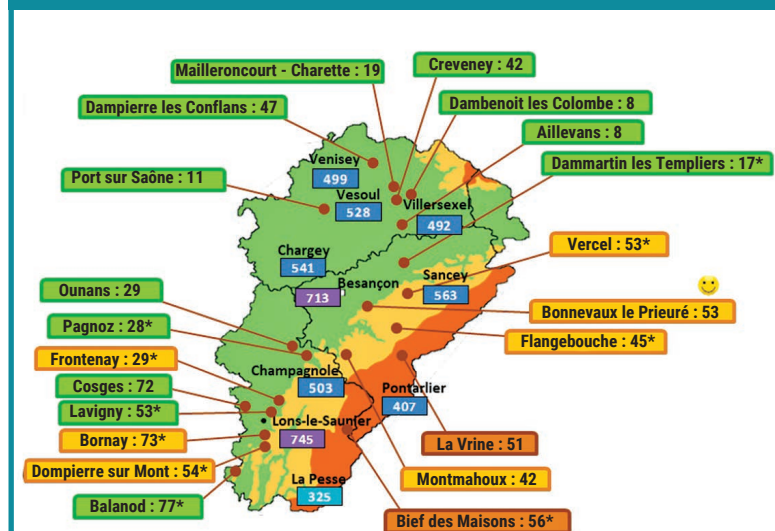
Le retour de températures plus élevées a permis de conforter la dynamique de croissance de l'herbe, même si des écarts de végétation restent importants entre la plaine et la montagne. Les mises à l'herbe se poursuivent en secteur montagne en conditions favorables sous le soleil

malgré le vent d'est en journée et des températures fraîches la nuit. Les stades de végétation évoluent au gré des hausses de températures cumulées depuis le 1er février. Pensez aux économies de complémentation à l'herbe en pâturage bien fourni (repère 120 à 150 g de concentrés / litre de lait).

rationné avec encore trois parcelles à gérer en premier passage, avant d'effectuer le deuxième passage à partir du milieu de semaine. Les vaches disposent de foin à l'auge avec une estimation du quart de la part de foin consommée par rapport à l'hiver. La production laitière est de 25 kg par vache avec 2 kg / VL / jour de VL18 en complémentation. La fin du stade pissenlit en fleurs approche avec des croissances d'herbe plus favorables ces derniers jours (42 kg MS / ha / jour à la dernière mesure). Les conditions actuelles plutôt sèches nous sont favorables par rapport à des parcelles peu portantes sur l'exploitation. »

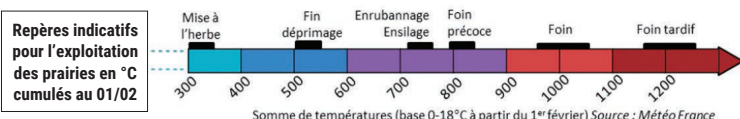
Propos recueilli par Jean-Marie CURTIL, Chambre Interdep. d'Agriculture 25-90 Groupe Herbe Franche-Comté

Résultats du 13 au 20 avril 2026



	Sols superficiels*		Sols profonds	
	Moy	Écart	Moy	Écart
Plaine	42	8	21	-22
Plateau	53	11	48	3
Montagne	55	17	-	-

Moy : Croissance moyenne en kg MS / jour/ha
Écart : Écart à la courbe de référence de Franche-Comté



Point de vue de l'éleveur : GAEC BELPOIS, Bonnevaux-le-Prieuré (25)

« Les 52 vaches trayantes sont sorties pour la première fois le 1er mars sur la journée. Ensuite, quelques perturbations météo ont entrecoupé le pâturage avec des jours où elles sont restées au bâtiment. Elles pâturent jour et nuit depuis le 16 avril. Le pâturage est conduit en tournant

Repères conduite troupeau du 20 au 26/04/2026	39 Foin	39 Ensilage	25-90 Foin	25-90 Ensilage	70 Foin Enrubannage	70 Ensilage
Lait par vache (kg / VL)	25.1	27	26	28.8	26.8	28.8
TB (g / kg)	37.5	39.8	38.5	40.4	37.2	39.4
TP (g / kg)	33.7	33.8	33.6	33.9	33.6	34.2
Coût total ration (€ / 1000 kg de lait)	145	162	142	151	96	126
Coûts concentrés & mrx (€ / 1000 kg de lait)	77	106	78	82	54	72
g concentrés / kg de lait	202	244	193	189	178	178

INFO PRAIRIES

Station de Pontarlier

17.04.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 5 mars 2026
17.04.2026 (repère 01.02) : 395°

Station d'Arbois

17.04.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 7 février 2026
17.04.2026 (repère 01.02) : 731°

Station de Champagnolle

17.04.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 22 février 2026
17.04.2026 (repère 01.02) : 503°

Station de Lons-le-Saunier

17.04.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 7 février 2026
17.04.2026 (repère 01.02) : 745°

Station de La Pesse

17.04.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 9 mars 2026
17.04.2026 (repère 01.02) : 325°

Station de Saint-Julien-sur-Suran

17.04.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 12 février 2026
17.04.2026 (repère 01.02) : 607°

Station de Tavaux

17.04.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 10 février 2026
17.04.2026 (repère 01.02) : 689°

Repère des 200° sur la base du 1er janvier (apports d'azote).

Pour rappel au niveau des autres repères de sommes de températures (repère 1er février), on a un démarrage de la végétation vers 200-250°. Il faut prévoir la mise à l'herbe vers 300-350° et arrêter le déprimage avant 500°. Pic de croissance de l'herbe vers 650°. Enfin, le stade début épiaison (repère pour la date de fauche) pour les prairies à bonne productivité est de 800°, le stade foin début floraison à 1000° et le stade floraison à 1200°.

(Cumuls calculés à partir du 1er janvier et 1er février, base 0-18° C, à partir des températures moyennes journalières – Source : Météo France – Traitement chambre d'agriculture du Jura).

Renseignements : Sylvie Bombrun au 03-84-52-45-45 ou 07-87-05-44-84

FORMEZ-VOUS AVEC L'ADFP



Gérer ses prairies pour allier biodiversité et rendement (formation « MAEC »)

Objectif : Comprendre le fonctionnement du sol et de la végétation, connaître quelques espèces de flore et faune typiques du territoire et questionner ses pratiques afin de trouver un équilibre entre rendement et diversité floristique au niveau de ses prairies.

Intervenants : Marie Lemoine (chargée de mission agriculture, Parc Naturel du Haut-Jura), Sylvie Bombrun (ingénieur des techniques agricoles, conseillère prairies et pastoralisme, Chambre d'Agriculture du Jura) et Willy Guillet (écologue chargé de missions, Jura Nature Environnement)

Public/prérequis : agricultrices et agriculteurs. Aucun prérequis.

Durée, date et lieu : 7 heures. 12 mai 2026. Secteur Parc du Haut-Jura.

Tarif Vivea : 35€. Autre : nous consulter.

Responsable de formation : Isabelle Couet

Greffer la vigne en T-bud ou Chip-bud pour changer de cépage

Objectif : Être capable de réaliser des greffes en Chip-bud et en T-bud sur vigne.

Intervenant : Jérôme Ragueneau (gérant et formateur, Vitigrefre)

Public/prérequis : viticulteurs/viticultrices, salariés viticoles. Aucun prérequis.

Durée, date et lieu : 8 heures. Lundi 1er juin 2026 à Poligny ou Arbois.

Tarif Vivea : 40€. Autre : nous consulter.

Responsable de formation : Thomas Sprenger

Obtenir ou renouveler son « Certiphyto » via le test seul

Objectif : Obtenir ou renouveler pour 5 ans son certificat individuel d'application des produits phytosanitaires. Pour plus d'information sur la voie du test seul, nous contacter.

Public/prérequis : professionnels agricoles.

Durée, date et lieu : 2 heures. Mardi 30 juin 2026 (10h-12h ou 14h-16h) à Lons-le-Saunier.

Tarif : 90€

Responsable de formation : Thomas Sprenger

Renseignements : ADFPA - Maison des Agriculteurs - 455 rue du Colonel de Casteljau
BP 40417 - 39015 Lons-le-Saunier . Tél. 03.84.35.14.30

Retrouvez toute l'offre des formations de l'ADFA du Jura sur adfpa39.fr

Grâce à votre CODE ABONNÉ,
retrouvez votre journal en ligne

GRATUITEMENT EN EXCLUSIVITÉ DÈS LE JEUDI SOIR